



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

DOSSIER DE PRESSE

JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Laïcité : comprendre pour la
défendre.

Peut-on parler des
religions à l'école ?



LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019
DE 8H30 À 17H30

Pourquoi la journée laïcité ?

Depuis 2011, le 9 décembre a été proclamé journée nationale de la laïcité. Cette journée, a été mise sur le devant de la scène depuis les événements de janvier 2015.

Pourquoi célébrer la journée de la laïcité le 9 décembre ?

Tout simplement parce que c'est la date à laquelle a été votée la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. Bien que le terme laïcité soit absent de cette loi, elle a permis d'enraciner ce principe en France car depuis, l'Etat « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes ».

Les INSPE, instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, sont invités à organiser des débats, des conférences, voire à proposer des initiatives pédagogiques autour de la thématique de la laïcité. Comme chaque année, l'INSPE de Lorraine s'engage dans la célébration de la laïcité en se mobilisant sur l'ensemble de ses sites de formation en lien avec les partenaires de l'école et en proposant une série d'actions : visites, conférences, animations...

EDITION 2019

PEUT-ON PARLER DES RELIGIONS À L'ÉCOLE ?

Déjà, Jean Jaurès comme Ferdinand Buisson étaient en accord : la laïcité implique la connaissance objective de l'histoire des religions.

Aujourd'hui, les programmes scolaires privilégient l'approche laïque des faits religieux. Suite au rapport rendu en 2002 par Régis Debray, l'intégration des faits religieux comme des faits culturels, sociaux, politiques, économiques est une réalité à l'école.



L'enseignement des faits religieux n'est pas d'abord une réponse à la diversité des élèves dans les classes mais à la diversité du monde. S'il peut contribuer à résoudre ce défi, s'il ouvre à la tolérance, ou plutôt au respect mutuel, c'est en pariant sur l'intelligence et sur la culture

.C'est cette approche qui sera privilégiée tout au long de la journée par la découverte de lieux de culte et adogmatique mais aussi par une présentation des fondamentaux juridiques et philosophiques, ainsi que des applications pédagogiques à partir d'outils comme l'image ou la littérature jeunesse.

La Constitution Française de 1958 déclare : « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** ». La laïcité s'est imposée en France à partir de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'État. Cette loi établit toute l'étendue et toutes les limites de la laïcité. On peut considérer que toute la teneur de cette loi est contenue dans les deux premiers articles : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...dans les limites de l'intérêt de l'ordre public" et « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte...» Ces articles de loi permettent donc à chacune et chacun de vivre librement ses options spirituelles et à tous de vivre dans un espace commun dit espace public dans lequel l'État n'a pas lieu d'intervenir sauf en cas de trouble de l'ordre public. La Laïcité s'exprime par la mise en action de 3 principes : universalité et suprématie de la Loi, liberté de conscience, égalité des options spirituelles. La Loi est l'expression de l'intérêt général sans interférence d'options spirituelles.



La Liberté de Conscience implique que chaque femme, chaque homme, a le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de choisir et de vivre son option spirituelle en toute liberté, qu'elle soit religieuse, athée, agnostique, indifférente à toute religion. L'Égalité des options spirituelles signifie qu'il existe une parfaite égalité des droits, garantie par l'État, des citoyennes et des citoyens. La mise en œuvre de ces 3 principes s'effectue par le dispositif de la séparation des Eglises et de l'État. **La Laïcité implique la non ingérence de l'Etat qui ne privilégie aucune option spirituelle ou religieuse, avec pour conséquence le non financement.**

On distingue une «sphère publique» et une «sphère privée»: la «sphère publique», qui comprend à la fois l'espace relevant de l'autorité publique qui correspond à tous les lieux où s'expriment les fonctions publiques comme l'école par exemple, et l'espace public et civil où ne s'exprime l'autorité de l'État qu'en cas de trouble à l'ordre public, le tout pouvant se définir comme la sphère citoyenne La «sphère privée» c'est la sphère individuelle où peuvent se vivre et s'exprimer les convictions dans le respect des lois.

L'école laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants, est l'outil pédagogique incontournable de la Laïcité. Elle a été décrétée par les lois Jules Ferry de 1881, 1882. Elle est le fruit d'une volonté politique de promouvoir l'instruction pour tous, en dehors de tout dogme. Elle a pour but l'acquisition de connaissances, le développement de l'esprit critique et l'apprentissage de la citoyenneté, indispensables dans un État démocratique. C'est un outil d'émancipation et d'intégration.

Sylvie Pierre, référente Laïcité INSPÉ de Lorraine (Université de Lorraine)

SUR LES AUTRES SITES DE L'INSPE

SITE DE MONTIGNY-LES-METZ

SITE DE SARREGUEMINES

Sur le site de Sarreguemines, les stagiaires POST-MEEF travaillent sur la production de deux outils dans le cadre de la journée laïcité du 9 décembre. Avec Nathalie BROC, Formatrice de français, ils conçoivent un outil à destination des professeurs des écoles du cycle 3. Les stagiaires sont partis de la Charte de la Laïcité et ont trouvé des albums qui pouvaient être travaillés dans le cadre de l'EMC afin d'aborder des thématiques fortes émergeant de différents articles de la dite Charte. Il s'agirait alors d'une part que la Charte soit reproduite de façon électronique et qu'en cliquant sur un article le professeur des écoles intéressé par cet outil découvre les albums conseillés avec leur notice de présentation (résumé, thèmes traités), d'autre part qu'un panneau à afficher soit créé avec les albums présentés en constellation autour des articles concernés. Accompagné de Daniel Fischer, Formateur HG/EMC, le groupe a travaillé à concevoir une séquence de cycle 3 sur la laïcité en partant de livres documentaires, ainsi qu'un jeu de l'oie sur la laïcité, s'inspirant du jeu de l'oie de la Révolution française.

Cette année, les EFS de Montigny-les-Metz sont invités à prendre appui sur une représentation théâtrale pour engager une réflexion autour des enjeux de l'inclusion dans le cadre de la définition de la laïcité à l'école de la République (articles 7 & 9 de la charte de la laïcité à l'école).

La pièce proposée est une adaptation du récit de Jeanne Benameur, Les demeureres (prix Unicef 2001), par la compagnie Urgences 2 (dossier complet à l'adresse : <http://compagniedurgence.blogspot.com/p/spectacle-les-demeureres.html>). Il s'agit du récit d'une mère et de sa fille, Luce, toutes les deux « demeureres », vivant totalement isolées et en-deçà du langage verbal. Mais l'instruction est obligatoire et la petite fille doit aller à l'école. Cependant, l'enseignante doit faire face à une résistance tenace à l'apprentissage.

Cette pièce pose deux questions centrales : d'une part, qu'est-ce qu'une école inclusive, tenant compte des élèves en situation de handicap ? D'autre part, comment, dans cette relation enseignant-élève, se tisse (ou non) un rapport aux apprentissages, et tout particulièrement au langage. La représentation a lieu le 29 novembre 2019 à 14h au théâtre Koltès, ile du Saulcy. Elle est suivie d'une table ronde proposée par Laurent Husson, directeur adjoint de l'INSPE et correspondant laïcité, réunissant le metteur en scène Philippe Dubos, Anne Padier Savouroux, Inspectrice de l'Education Nationale Ecole Inclusive et Nadine Demogeot, MCF à l'INSPE dont les recherches se centrent sur les relations école-famille. Cet événement est soutenu financièrement par la Mission handicap et inclusion de l'Université de Lorraine

LES PUBLICS

La journée s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative des 5 sites de formation de l'INSPÉ de Lorraine (400 étudiants et 100 personnels invités)

- étudiants du Master MEEF 1er et second degré, du parcours IP,
- formateurs
- personnels,
- enseignants maîtres formateurs,

LES PARTENAIRES

Plusieurs partenaires seront présents durant la journée sous forme de stands : LICRA, UFAL, CASDEN. Ils présenteront des ressources pédagogiques : expositions, vidéos, jeux... et répondront aux questions des étudiants.



L'ORGANISATION

Sylvie PIERRE, référente laïcité de l'INSPÉ de Lorraine **06 85 64 00 11**

Avec la participation des étudiants du Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation - parcours Ingénierie Pédagogique.